

ADMINISTRATION

Administration générale

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Arrêté du 12 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2014 portant désignation des représentants du personnel au comité technique ministériel institué auprès des ministres chargés du travail et de l'emploi

NOR : ETSR1631042A

La ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,
Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État;
Vu l'arrêté du 15 décembre 2014 portant désignation des représentants du personnel au comité technique ministériel institué auprès des ministres chargés du travail et de l'emploi;
Vu la demande de l'organisation syndicale SYNTEF-CFDT du 22 novembre 2016 et de l'organisation syndicale UNSA-ITEFA du 10 décembre 2016 portant respectivement désignation d'un membre au comité technique ministériel,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Henri JANNES, affecté à l'unité départementale de Paris de la DIRECCTE Île-de-France, est nommé membre suppléant au comité technique ministériel, en remplacement de Mme Émeline GALABRUN, sur la liste présentée par l'organisation syndicale SYNTEF-CFDT.

Article 2

M. Serge CARLIER, membre suppléant est désigné membre titulaire au comité technique ministériel, en remplacement de M. Jacky HAZIZA, sur la liste présentée par l'organisation syndicale UNSA-ITEFA.

Article 3

Mme Caroline L'HOMME-TUFFOU, affectée à la DIRECCTE Occitanie, est nommée membre suppléant au comité technique ministériel, sur la liste présentée par l'organisation syndicale UNSA-ITEFA.

Article 4

Le directeur des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Fait le 12 décembre 2016.

*La ministre du travail, de l'emploi,
de la formation professionnelle
et du dialogue social,*
Pour la ministre et par délégation :
*Le chef de service,
adjoint au directeur des ressources humaines,*
É. LEDOS